

Sauvé, le Café du Cerf est voué à une seconde vie

Vuisternens-dt-Romont » Promis à un destin funeste, le Café du Cerf, à Vuisternens-devant-Romont, se dirige vers un épilogue heureux. Propriétaire du lieu, André Deillon ne voit pas l'intérêt de se battre jusqu'au Tribunal fédéral pour obtenir sa démolition. Il a décidé d'accepter bon gré mal gré la sauvegarde de cette bâtisse protégée de 1835, ardemment prêchée par l'association de défense du patrimoine Pro Fribourg.

«En tant que privé, je suis plutôt gagnant que le bâtiment ne soit pas démoli. D'un autre point de vue, c'est dommage. Le but de sa destruction était de fluidifier un point sensible du tracé entre Romont et Vaulruz, où passent plus de 7000 véhicules par jour», réagit-il.

André Deillon se dit prêt à remettre le café aux normes. «Comme il est fermé depuis deux ans, il y a sûrement des travaux à faire. Mais il n'est

pas en ruine», précise-t-il. Et d'annoncer une bonne nouvelle: un nouveau tenancier a été trouvé et la réouverture du bistrot devrait avoir lieu au printemps.

Pour rappel, l'Etat, le Service des biens culturels et la Préfecture de la Glâne avaient tous accordé leur feu vert pour raser l'établissement. Sa disparition devait permettre le réaménagement du virage de l'église de Vuisternens-devant-Romont

dans le cadre du projet d'amélioration de l'axe Romont-Vaulruz mené par l'Etat.

C'était compter sans le recours contre le permis de démolir de Pro Fribourg, admis par le Tribunal cantonal le mois dernier (*La Liberté* du 15 octobre). Qui clôt le dossier: «Le Service des ponts et chaussées a également décidé de ne pas faire recours au Tribunal fédéral», confirme la porte-parole Corinne Rebetez. » **FLORA BERSET**